

**DELIBERATION 2018-42**

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à H. FONTVIEILLE - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme V. FABRY - Mme FASSIO I. procuration à D. MERLIN - Mme VACQUIE S. procuration à C. MASANET - Mme AURIAC A. procuration à SCIALOM D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P.

Madame Marie-Françoise LOPEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Affectation définitive des résultats 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Madame le Maire indique que les résultats de l'exercice 2017 ont été repris de façon anticipée au budget 2018 par délibération n°2017-05 du 1er février 2018.

Madame le Maire indique qu'il convient d'adopter définitivement les résultats de l'exercice 2017 et d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Vu l'avis de la commission finances du 25 Juin 2018,

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2017	12 014 992,31	13 873 458,08	+ 1 858 465,77
	Résultats antérieurs reportés		202 860,41	+ 202 860,41
	Résultat de fonctionnement			+ 2 061 326,18

2 JUIL. 2018

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2017	2 869 942,97	2 883 227,26	+ 13 284,29
	Résultats antérieurs reportés		20 906,72	+ 20 906,72
	Résultat d'investissement			+ 34 191,01
Restes à réaliser au 31.12.2017		153 363,90	31 959,86	- 121 404,04
Besoin de financement en investissement				87 213,03
Résultat global avec RAR				1 974 113,15

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- o 1 861 326,18 € à l'article 1068 en recette de la section d'investissement
- o 200 000 € en section de fonctionnement à l'article 002

Madame le Maire indique que l'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 de la section d'investissement (34 191,01 €)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	20
Contre	
Abstention	4 : B. Martin-Laval, F. Rio, V. Fabry, M-L Salomon

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2017 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **AFFECTE** de façon définitive l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus.

Didier MERLIN
 1^{er} adjoint au maire délégué


